

FICHE DOCUMENTAIRE

1. La France et les juifs. Point de vue historique et humain. EMILLIOM0104
2. Chef d'escadron (Terre) Michel MILLIOT (France)
3. 1 avril 2005
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. En France réside la communauté juive la plus nombreuse d'Europe. À une population juive peu nombreuse à la Révolution s'est adjointe des juifs venus d'Afrique du Nord et du reste de l'Europe. Cette attractivité de la France s'explique sans doute par l'ancienneté de l'émancipation de la minorité juive (1791) ainsi que par leur intégration réussie. Cela n'exclut pas des épisodes douloureux d'antisémitisme comme dans les autres pays. En particulier la Deuxième guerre mondiale et la collaboration officielle de l'Etat vichyste à la Solution finale constitue sans nul doute le point d'orgue de la persécution des juifs dans notre pays. Si on pouvait juger l'antisémitisme complètement banni depuis la Shoah, on assiste à un retour de l'antisémitisme, cette fois véhiculé par une idéologie alter mondialiste d'extrême gauche et par des populations musulmanes d'origine immigrée motivées par l'opposition à la politique israélienne dans les Territoires occupés de Palestine.
7. Mots clefs : antisémitisme, France, Moyen-Orient, Israël, juifs, émancipation, intégration, communautarisme.



LA FRANCE ET LES JUIFS

Point de vue historique et humain.

**Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Michel MILLIOT
dans le cadre du séminaire « Conséquences du conflit
israélo-palestinien pour la France »**

Directeur de séminaire : M. le sénateur Xavier de VILLEPIN

Avril 2005

La France et les juifs

Point de vue historique et humain

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉMANCIPATION ET L'INTÉGRATION DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE A LA SOCIÉTÉ

Le décret d'émancipation de 1791

Le décret Crémieux de 1870

Les étapes de l'intégration sociale des juifs en France

DEUXIÈME PARTIE: LA CONSERVATION D'UNE SPÉCIFICITÉ COMMUNAUTAIRE

L'antisémitisme en France

Les instances représentatives des juifs de France

Le sionisme et l'attachement à Israël

TROISIÈME PARTIE: LA NOUVELLE JUDÉOPHOBIE DES ANNÉES 2000

Les spécificités de la nouvelle vague d'antisémitisme

Le repli communautaire, un défi pour la société française

INTRODUCTION

La communauté juive de France constitue une minorité vivant dans le pays depuis des temps très reculés. D'une importance numérique insignifiante avant la Révolution française, son poids relatif au sein de la population française s'est accru au cours des XIXe et XXe siècles, pour atteindre aujourd'hui un chiffre de 600000 individus. Ainsi la communauté juive de France constitue aujourd'hui la plus forte communauté juive d'Europe à la fois en nombre et en pourcentage relatif de la population.

Les relations entre l'Etat, la société française et les juifs ont été complexes dans notre pays comme ailleurs en Europe. Si la France a été pionnière dans l'émancipation puis dans l'intégration de sa minorité juive dans la société, elle n'en a pas moins connu depuis 1791 des épisodes douloureux d'hostilité aux juifs, qui devint même un « antisémitisme d'Etat » sous le régime de Vichy. Or si depuis la fin de la deuxième guerre mondiale on a cru assister à une relation pacifiée entre la société et la communauté juive, au point que l'on a pu parler de droit à l'indifférence, les événements récents qui voient depuis l'an 2000 et le déclenchement de la deuxième Intifada une multiplication des actes antisémites, commis avant tout par des membres de la communauté musulmane issue de l'immigration, font craindre qu'un antisémitisme d'importation remette en question l'intégration réussie de la communauté juive.

Ce mémoire de géopolitique prend en compte dans son étude historique la période allant du décret d'émancipation du 27 septembre 1791 jusqu'à nos jours et s'attachera à discerner les spécificités françaises des relations entre les juifs et la société. Par juif, on entendra les habitants du pays qui se désignent comme juifs (par sentiment religieux, par respect des traditions, par l'histoire ou la culture, etc.) ou qui ont été désignés comme tels par la société ou par l'Etat.

Pour ce faire, il conviendra dans un premier temps d'esquisser les facteurs qui ont favorisé l'intégration des juifs en France. Il sera alors possible de tenter de comprendre dans une deuxième partie le pourquoi du maintien d'une spécificité communautaire juive. Enfin dans un troisième temps il conviendra d'exposer les changements récents intervenus depuis l'an 2000 dans les relations entre les juifs et la France.

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉMANCIPATION ET L'INTÉGRATION DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE À LA SOCIÉTÉ

L'émancipation des juifs de France est très précoce et contraste vivement avec les autres pays européens. En effet ils deviennent citoyens à part entière en 1791 alors que les juifs d'Europe devront attendre, pour la plupart, la seconde moitié du XIXe siècle. Ainsi en Angleterre l'émancipation des juifs n'est évoquée qu'une fois acquise celle des catholiques (en 1829) mais ne peut être adoptée qu'en 1858. Le décret d'émancipation adopté par l'Assemblée constituante résulte en fait d'un long cheminement intellectuel, fruit de l'esprit des Lumières du XVIIIe siècle, mouvement particulièrement fort en France, et constitue sans doute une des grandes dates de l'histoire universelle, même si les contemporains ne s'en sont pas aperçus sur le moment. L'émancipation ouvre la voie à l'intégration des Français juifs dans la société.

11 LE DÉCRET D'ÉMANCIPATION DE 1791

La présence juive en Gaule est attestée par des écrits il y a deux mille ans. Ensuite, la présence d'une communauté juive est attestée à Tours sous le roi Saint Louis. Le philosophe Montaigne était lui-même d'origine juive ibérique. Malgré cette présence continue sur le territoire, à la Révolution française la présence des juifs en France est seulement tolérée, car en théorie le décret d'expulsion de 1394 n'a pas été annulé. On estime leur nombre entre 40000 à 60000 environ, soit environ deux millièmes de la population. Plus de la moitié d'entre eux vivent en Alsace et en Lorraine. Tous sont théoriquement à la merci du bon plaisir royal qui peut à tout moment interdire aux juifs de nouvelles activités professionnelles. L'esprit des Lumières est heurté par les mesures discriminatoires prises à l'encontre de cette communauté car l'idéologie humanitaire des philosophes du XVIIIe s'attache à promouvoir le principe d'égalité entre les êtres humains. En 1787 l'édit de tolérance pour les protestants laisse espérer une mesure similaire pour les juifs. Louis XVI charge Malesherbes d'étudier la question. La même année l'abbé Grégoire écrit son mémoire, publié en 1789, intitulé *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Dans celui-ci, l'auteur expose la théorie selon laquelle tous les défauts de cette communauté

seraient dus au mépris dont on l'accable. Il faut donc faire entrer les juifs dans la famille universelle. La Révolution accélère cette lente maturation des esprits : l'abbé Grégoire, élu à l'Assemblée nationale constituante devient le champion de la cause émancipatrice des juifs. Durant l'été 1789 la question des droits des juifs devient une affaire politique à l'occasion de violences à l'encontre des communautés de l'Est du pays à la faveur des troubles révolutionnaires. L'abbé Grégoire obtient à cette occasion la protection de l'Assemblée pour tous les juifs. Dans le même temps les juifs eux-mêmes s'organisent et des délégués sont envoyés à l'Assemblée pour plaider l'égalité des droits. Dans les débats qui s'ensuivent, le comte de Clermont-Tonnerre prononce la célèbre formule : « Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus ». L'hostilité d'une partie des constituants à la reconnaissance de la citoyenneté des juifs explique pourquoi en janvier 1790 seuls les juifs dits « Juifs portugais, espagnols et avignonnais », c'est-à-dire les juifs de Bordeaux, qui déjà avant la Révolution avaient acquis des droits civiques limités et dont l'intégration avait été bonne, peuvent jouir de l'égalité des droits avec les autres citoyens français. Les juifs de Paris, de l'est du pays (les juifs « allemands »), et ceux du sud-est (juifs comtadins) sont encore exclus de la citoyenneté pour un temps. C'est en 1791, alors que la Révolution s'est radicalisée, que se joue l'émancipation des juifs de la France entière. Le 27 septembre 1791 la Constituante adopte le décret d'émancipation. En prêtant serment à la Constitution (comme le reste de la population), les juifs peuvent devenir pleinement citoyens. Dans le même temps ces derniers perdront tous les privilèges et exceptions précédemment accordés.

La politique antireligieuse de la Terreur frappe également le culte hébraïque, mais sans acharnement particulier. Par contre les banquiers et agioteurs juifs sont particulièrement touchés par des amendes confiscatoires. Il faut attendre le Directoire pour voir la liberté religieuse rétablie. Certaines préventions contre les juifs demeurent, ce qui explique que Napoléon Bonaparte ait pris un ensemble de mesures discriminatoires à leur encontre. Le décret de mars 1808 établit une série de restrictions ayant trait à la vie économique. En raison de l'exemption qui touche un certain nombre de départements, ce décret n'affecta que les juifs d'Alsace et de Lorraine, néanmoins les plus nombreux du pays. Il est supprimé sous la Restauration.

L'émancipation n'eut pas seulement des effets en France. A la faveur des guerres révolutionnaires et de l'Empire, ce statut s'établit de façon passagère sur les juifs des

pays conquis : Hollande, Suisse, Rhénanie, Prusse, Westphalie, Etats germaniques. La défaite de Napoléon et la victoire de la contre-Révolution en 1815 arrêta le mouvement général d'émancipation, au moins jusqu'au deuxième choc libéral européen de 1848. En France pourtant, la Restauration ne remis pas en question l'émancipation des juifs. La monarchie de Juillet décida même de rémunérer les rabbins au même titre que les pasteurs et les prêtres.

L'émancipation ne fut pas toujours bien accueillie par les juifs eux-mêmes. En effet l'accès à la citoyenneté remettait en cause les particularismes et les structures communautaires des juifs les moins intégrés, essentiellement les juifs orthodoxes. Mais en France du moins, les notables juifs, gagnés à l'esprit des Lumières, surent se faire les porte-parole de l'émancipation pleine et entière. L'émancipation se fit contre la volonté des juifs traditionnels, nombreux parmi les juifs « allemands ». Et de fait on assista à une vague de déjudaïsation, tout comme le reste de la société française connut la sécularisation et le recul de toutes les religions.

12 LE DÉCRET CRÉMIEUX DE 1870

La conquête de l'Algérie à partir de 1830 eu pour conséquence d'intégrer à la France une nouvelle minorité juive. Celle-ci, installée depuis longtemps en Algérie, provenait de la diaspora antique, mais aussi de juifs sépharades d'Espagne (surtout après le décret d'expulsion de 1492) et de juifs d'Italie. Leur nombre en 1830 est estimé à 15000. Ils avaient trouvé sur cette terre d'Islam, sous suzeraineté théorique de l'Empire Ottoman, le droit de pratiquer leur religion, mais dans une position sociale de subordination par rapport aux Musulmans. La plupart d'entre eux vivaient de façon misérable. Ils disposaient de leurs propres tribunaux rabbiniques, observaient les rites religieux en usage, et parlaient un langage propre, mêlant l'arabe et l'hébreu. Un petit nombre d'entre eux était cependant riches, grands commerçants, courtiers ou banquiers.

La conquête de l'Algérie par la France fut pour les juifs locaux une libération car elle établissait une égalité entre tous les indigènes, juifs et musulmans. De ce fait leur niveau de vie s'accrut rapidement pour tendre vers le niveau de vie de leurs coreligionnaires de métropole. Au cours des décennies suivantes, plusieurs décrets et ordonnances rapprochèrent leur statut de celui des Français juifs. Au milieu du XIXe siècle, il ne leur manquait plus que les dispositions sur le statut personnel pour être

assimilés à la législation métropolitaine. Ainsi, par exemple, en 1842 disparaissent les tribunaux rabbiniques et les juifs d'Algérie ressortissent uniquement des tribunaux français. De même le culte est organisé en 1845 et est créé un Consistoire algérien siégeant à Alger et des consistoires régionaux à Oran et Constantine.

Sous l'éphémère Seconde République, un projet de naturalisation des juifs d'Algérie fut avancé sans succès. Sous le Second Empire, les trois consistoires d'Algérie sont placés sous la surveillance du Consistoire de Paris. Grâce à leur essor démographique et à la venue de nombreux juifs de Tunisie et du Maroc, ils sont 28000 en 1861 et 34000 en 1866, sur une population totale en Algérie de moins de trois millions d'habitants, soit un pourcentage bien plus fort qu'en métropole. L'instruction française européanise les jeunes générations et facilite l'émergence d'une élite juive. Tous ces facteurs permettent d'envisager la naturalisation des juifs d'Algérie à la fin du Second Empire. Une procédure de naturalisation par demande individuelle est instaurée en 1865, mais trop compliquée, elle ne rencontre que peu de succès. Cette démarche individuelle expose surtout l'individu à passer aux yeux des coreligionnaires comme apostat. Adolphe Crémieux, homme politique juif, ancien président du Consistoire central et élu au Corps législatif en 1869, plaide pour une naturalisation collective. Si l'idée progresse dans les esprits, c'est en fait l'effondrement militaire de l'Empire qui permet à Crémieux de devenir ministre de la Justice du gouvernement provisoire. Comme la situation sociale en Algérie se dégrade suite aux revers militaires en métropole, il est urgent de réformer le régime militaire du territoire. Est élaboré en urgence en fin d'année 1870 une série de réformes pour l'Algérie, et parmi elles, la naturalisation collective des israélites indigènes. Par le décret du 24 octobre 1870, les juifs des trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran acquièrent ainsi un statut civil de droit commun réglé par la loi française. Seul le petit nombre de juifs installés dans les territoires sahariens fait exception, car la zone n'est pas encore pacifiée en ce temps. Localement la mesure est diversement appréciée. Les consistoires algériens et la population juive applaudissent cette réforme, mais les français d'Algérie s'inquiètent du poids électoral que les juifs vont disposer désormais, car ils représentent plus de 20% de la population française en Algérie. Et les musulmans, très majoritaires sur le territoire, voient d'un mauvais œil cette élévation des juifs au-dessus de leur propre condition, d'autant plus qu'avant 1830 ces derniers avaient encore un statut subordonné au leur.

Dans le même temps les musulmans ne sont pas prêts à accepter un décret de naturalisation à leur profit, car ils entendent conserver leurs lois religieuses et civiles propres. On expliquera cependant le soulèvement kabyle de mars - mai 1871 comme étant du à la naturalisation des juifs, hypothèse hasardeuse car le soulèvement avait d'autres causes (la fin du régime militaire en Algérie et son remplacement par un régime civil) et entendait surtout profiter de l'affaiblissement militaire français lié à la guerre contre la Prusse qui avait entraîné l'envoi en métropole du gros des troupes stationnées en Algérie. Diverses tentatives en 1871 d'abroger le décret Crémieux échouent. Cependant l'hostilité à ce décret chez certaines personnes et la légende selon laquelle elle est la cause de l'insurrection arabe alimentera les courants antisémites de la fin du XIXe siècle en France.

Le décret Crémieux a permis aux juifs d'Algérie de devenir rapidement Français, comme témoigne leur départ massif d'Algérie après l'indépendance de 1962. Vis-à-vis des populations arabes, ils partageaient leur destin avec les « pieds-noirs », malgré l'antisémitisme fréquent des colons français. Devenus français, ils purent se développer économiquement, socialement et politiquement comme cela avait été possible pour les juifs de métropole par le décret d'émancipation de 1791.

13 LES ÉTAPES DE L'INTÉGRATION SOCIALE DES JUIFS EN FRANCE

Les juifs lors de la Révolution sont très minoritaires en France, mais concentrés dans quelques régions, Alsace et Lorraine, Sud-Ouest et Etats du pape. Ils n'ont aucune organisation commune et forment des groupes très contrastés. Les juifs de Bordeaux et de Bayonne sont largement intégrés, parlent le français et sont parfois riches. Les juifs de l'est du pays sont par contre rejetés au motif qu'ils pratiquent l'usure et vivent à l'écart de la population française. Les juifs de l'Est restent d'ailleurs fidèles à leurs coutumes religieuses et sont donc étrangers au monde chrétien environnant.

L'émancipation politique est rapidement suivie d'une promotion sociale des juifs. Ils sont aidés en cela par le formidable décollage industriel et capitaliste que connaît le pays. La naissance de banques juives, comme celle de Rothschild, associe rapidement dans l'imaginaire collectif les juifs au commerce de l'argent. Mais la carrière politique leur est également ouverte : en témoigne les frères Fould, tour à tour appelés à des responsabilités politiques (députés, et dans le cas d'Achille, ministre des finances sous le Second Empire), ou Adolphe Crémieux et Michel

Goudchaux (respectivement ministre de la justice et ministre des Finances en 1848). Ces exemples témoignent d'une réussite symbolique qui ne doit pas cacher que la majorité des juifs ne voient une amélioration de leur sort que plus lentement mais de manière certaine. En particulier les juifs de l'Est restent plus pauvres en moyenne. Parmi les juifs qui connaissent le mouvement d'urbanisation du XIXe siècle dans les grandes villes de l'Est ainsi que Paris, se développe une classe moyenne, favorisée par l'accès aux études et aux concours des grandes écoles. Paris compte 40000 juifs à la fin du siècle, émigrés de l'intérieur, réfugiés d'Alsace-Lorraine après la défaite de 1870 ou immigrés d'Europe centrale (car la France accueille 30000 juifs d'Europe de l'Est entre 1871 et 1914). Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, de nombreux juifs deviennent médecins, avocats, professeurs, fonctionnaires, et même officiers (souvent via l'Ecole polytechnique). Le premier général juif est Léopold Sée, nommé en 1870. L'ascension sociale des juifs est donc rapide. Le milieu intellectuel et artistique est également très ouvert aux juifs ainsi que le monde de la presse et de l'édition.

Au long du XIXe siècle, l'ascension sociale des juifs en France, l'émergence d'élites et la place qu'ils prennent dans la société et dans l'Etat suscite force admiration pour le judaïsme de France, ce que traduit le dicton allemand : « Heureux comme Dieu en France ». Les juifs profitent des opportunités offertes par la société ouverte que la Révolution et les évolutions sociétales du XIXe siècle ont rendues possible. Mais leur réussite sociale, économique, politique, a inspiré en même temps des doctrines de rejet qui vont alimenter l'antisémitisme qui prend son essor après 1880.

En 1914, la communauté juive est forte de 180000 personnes, dont 30000 immigrés. 16000 seront mobilisé pendant la guerre et 7500 mourront pour la patrie, soit un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne nationale. Même si cela n'éteint pas l'antisémitisme dans l'après-guerre, l'attitude globale des Français vis-à-vis des juifs s'améliore et l'antisémitisme vivace dans de nombreux milieux à la fin du XIXe siècle s'estompe.

La deuxième guerre mondiale est le période la plus critique pour les juifs. Le régime de Vichy leur impose des statuts discriminatoires (octobre 1940-juin 1941), revient sur certaines naturalisations de juifs étrangers (ce qui augmente le nombre de juifs étrangers présents en France à environ 200000), en interne certains en camps (50000 à la fin de 1940), annule le décret Crémieux et confisque des biens juifs. Surtout, le

régime participe activement aux rafles de 1941 et 1942. En 1942 les déportations commencent, essentiellement de juifs étrangers. 10000 juifs de la zone libre sont livrés aux Allemands cette même année. On estime à 76000 le nombre de victimes juives de la Solution finale en France, dont 25000 étaient des citoyens français. En 1944, la Libération permet de revenir sur les lois d'exception décrétées par Vichy.

Dans les années suivant la deuxième guerre mondiale, puis dans le processus d'indépendance du Maghreb dans les années 50 et 60, la France accueille de nombreux immigrants juifs d'Europe centrale et orientale, ainsi que les Français juifs d'Afrique du Nord. La fusion de cette population avec les juifs déjà en métropole modifie en profondeur la structure de la communauté juive, à tel point que les sépharades constituent désormais 2/3 de la communauté, mais l'intégration dans la société s'effectue sans difficulté majeure, facilitée par l'essor économique que connaît la France durant les Trente Glorieuses.

DEUXIÈME PARTIE : LA CONSERVATION D'UNE SPÉCIFICITÉ COMMUNAUTAIRE

Pays pionnier de l'émancipation politique des juifs et qui a également offert aux juifs une véritable intégration dans la société, la France n'a pas pour autant échappé à l'antisémitisme qui a sévi partout en Europe. L'antisémitisme est un facteur parmi d'autres qui peut expliquer le maintien d'une spécificité communautaire des juifs et l'absence d'une assimilation pleine et entière. Cette communauté s'est organisée, surtout après la deuxième guerre mondiale et le traumatisme de la Shoah, et créée des instances pour les représenter. L'attachement à l'Etat hébreu après 1948 fédère efficacement la communauté et ses instances représentatives.

21 L'ANTISÉMITISME EN FRANCE

L'antisémitisme en France a pris un aspect original par rapport aux autres pays européens, au moins au début du XIXe siècle. En effet celui-ci a d'abord été une idéologie des vaincus de la Révolution, à savoir les tenants d'une société patriarcale et catholique. En effet les juifs qui avaient bénéficié de la Révolution en se voyant accordé l'égalité des droits avec les chrétiens, se prêtaient bien au rôle de bouc émissaire. D'autant que leur intégration sociale rapide dans la société moderne, industrialisée, urbaine et sécularisée faisaient nécessairement des envieux. Cible également de ce courant « traditionnel » en France au XIXe siècle, la franc-maçonnerie, qui a été présenté comme l'instrument de conquête des juifs. De ce fait les journaux catholiques, à l'instar de *La Croix* et du *Pèlerin*, trahissaient par leur antisémitisme le dépit de la défaite du catholicisme comme religion d'Etat et comme schéma de structuration de la société. Edouard Drumont exprime bien la nostalgie d'une France ancienne dans *La France juive*. A la fin du XIXe siècle, une grande vague d'antisémitisme gagne l'Europe en partant de la Russie dans les années 1880. En France, cette période correspond à l'établissement définitif de la Troisième République et de la rupture définitive d'avec l'Eglise catholique (loi sur le divorce, la liberté de conscience, l'Ecole laïque). Cette politique exacerbe l'opposition des milieux catholiques traditionnels et l'antisémitisme qui l'accompagne.

Cependant, comme dans le reste de l'Europe, l'antisémitisme se retrouve également corrélé dans les années 1890 avec le nationalisme, qui réunit en plus des vaincus des

mutations économiques et des révolutions politiques du XIXe siècle, tous les adversaires de la République parlementaire. L'échec du général Boulanger qui incarnait les espoirs politiques de cette mouvance en France amena le mouvement nationaliste à adopter comme thème fédérateur l'antisémitisme, les juifs étant désormais confondus avec le parlementarisme et les multiples scandales de corruption qui émaillent la vie parlementaire de cette époque (comme par exemple le scandale de Panama). Comme dans les autres pays européens l'antisémitisme prend alors une fonction identitaire en désignant le juif comme une altérité *essentielle* à la nation. L'affaire Dreyfus (1894-1906) cristallise cette affirmation identitaire nationale. Dreyfus, officier juif dont la famille venait d'Alsace annexée par l'Allemagne, fait du juif un prototype de l'espion au profit du Reich qu'il faut combattre. L'échec final des courants nationalistes et des contre-révolutionnaires à la conclusion de l'affaire Dreyfus assure la République parlementaire et prohibe moralement et surtout politiquement l'antisémitisme parmi tous les républicains, de gauche comme de droite, alors qu'avant l'affaire, les préjugés sur les juifs sont courants dans ces mêmes milieux. Parmi les socialistes, le changement est identique et constitue une rupture avec tout un courant antisémite « économique » qui tenait les juifs comme les meilleurs représentants du capitalisme. De ce fait au début du XXe siècle, seule l'extrême droite est encore clairement antisémite, en particulier dans les rangs de l'Action française.

La Première guerre mondiale permet aux juifs de faire la preuve de leur patriotisme et de démontrer leur intégration au pays. Mais dix ans plus tard la grande crise économique des années 1930 affaiblit les institutions républicaines et permet au nazisme de s'établir en Allemagne non sans effets secondaires en France. Cependant c'est à cette époque charnière, en 1936, que le Front Populaire remporte les élections et porte un socialiste juif, Léon Blum, comme président du conseil.

La défaite militaire de 1940 permet à un nouveau régime politique de « révolution nationale » de se mettre en place, présidé par la figure prestigieuse du maréchal Pétain et sous tutelle allemande. Le régime de collaboration avec l'Allemagne nazie qui se met en place en France pendant quatre ans conjugue alors antisémitisme classique français et antisémitisme national-socialiste allemand. Ainsi l'Etat français, en établissant un Statut des juifs en octobre 1940 qui sera durci en mars 1941, annule concrètement l'égalité civique obtenue par les citoyens juifs avec le décret

d'émancipation de 1791. Un commissariat aux questions juives est mis en place pour appliquer tout un ensemble de politiques qui restreint les droits des citoyens juifs, qui dénature une partie d'entre eux, en licencie certains de la fonction publique, etc. De ce fait, les juifs vivant en France en France sont à la merci de la politique d'extermination nazie qui se met en place en 1942. Le gouvernement de Vichy apporte de plus son concours à l'application de la Solution finale en organisant et en exécutant par exemple les rafles de l'été 1941.

La défaite progressive de l'Allemagne nazie et la libération du territoire permet au gouvernement provisoire de Londres de reprendre le pouvoir légal en France. Pendant longtemps, le régime de Vichy est présenté comme une parenthèse monstrueuse et illégitime, qui n'engageait pas en soi la France dans l'œuvre d'extermination hitlérienne. Le complexe de culpabilité est cependant très fort et l'arrivée de nouvelles générations au pouvoir politique et la montée en puissance du sentiment général d'un devoir de mémoire vis-à-vis des horreurs du passé, surtout dans les années 1980, amène le président Jacques Chirac à reconnaître la responsabilité de l'Etat dans l'arrestation et la déportation des juifs pendant la deuxième guerre mondiale. Ne subsiste au sein de la population française dans les cinquante ans suivant la guerre qu'un antisémitisme relégué à l'extrême droite de l'échiquier politique, fort peu représenté politiquement, mais qui s'exprime parfois violemment grâce aux actes antisémites perpétrés par certains groupuscules.

22 LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES JUIFS DE FRANCE

Trois organisations principales structurent la communauté juive de France, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le Consistoire central des israélites de France et le Fonds social juif unifié (FSJU). Ce partage des rôles entre les grandes institutions juives se produit immédiatement après le choc de 1967 : au CRIF la représentation politique, au Consistoire central le culte et au FSJU la coordination des programmes sociaux, culturels et éducatifs et leur financement.

221 Le CRIF

La naissance du CRIF se situe au cœur même de la Shoah, alors que l'occupant nazi et le gouvernement de Vichy s'acharnaient contre la communauté juive. De nombreuses organisations politiques et culturelles, des institutions culturelles et sociales juives fonctionnent avant-guerre, dont le Consistoire central des israélites de

France et d'Algérie, l'Alliance Israélite Universelle, la Fédération des Sociétés juives de France, les Éclaireurs israélites de France. Il y a des groupements communisants, des formations sionistes, une association d'étudiants juifs, des mouvements de jeunesse, des cercles religieux et laïcs, etc.

Les rafles visant les juifs commencent en zones nord et sud dès 1941-1942. Les premiers visés sont les juifs étrangers. Les organisations juives mettent alors en place des opérations de sauvetage (faux papiers, dissimulation d'enfants, exfiltration du pays). En juillet 1943, des négociations entre les diverses organisations juives permettent de créer le Comité Général de Défense juive. Enfin, un accord conclu avec le Consistoire central aboutit à la création clandestine du CRIF dont la charte est définitivement élaborée en 1944. Sa première tâche est d'unifier les actions de sauvetage. Le CRIF est désormais la seule représentation politique de la communauté organisée ; il représente l'unité de la communauté. Son premier président est Léon Meiss. Depuis, huit autres présidents élus se sont succédés à la tête du CRIF. L'actuel président est Roger Cukierman, qui a succédé en 2001 à Henri Hadjenberg.

Les actions du CRIF après la guerre sont variées. Il faut citer en particulier l'action des années 1944-1947, qui voient la reconstruction de la communauté. 76 000 juifs de France ont été déportés dans les camps de la mort. Le CRIF fait les démarches nécessaires auprès des autorités pour apporter une assistance judiciaire et sociale aux victimes de la guerre. Au niveau international, l'institution multiplie les contacts avec le Congrès Juif Mondial et d'autres associations anglo-saxonnes telles que l'American Jewish Committee.

Les objectifs actuels du CRIF sont multiformes :

- La lutte contre toute forme d'antisémitisme, de racisme, d'intolérance et d'exclusion: Dès la fin de la guerre, le CRIF entreprend le combat contre l'antisémitisme et le négationnisme. L'institution se bat pour le respect des droits de l'homme et contre toute forme d'injustice. L'action du CRIF s'exerce à l'étranger (soutien aux juifs des pays arabes et islamiques victimes de persécutions, surtout à partir de 1967 ; soutien aux juifs d'URSS privés de l'accès à leur culture et interdits d'émigration vers Israël jusqu'en 1986) mais surtout en France dans la lutte contre l'antisémitisme récurrent de l'extrême

droite. et depuis octobre 2000 (début de la deuxième Intifada) contre la nouvelle vague de judéophobie qui sévit en France.

- La solidarité avec Israël et le soutien au processus de paix : Dès 1947, le CRIF soutient dans un mémorandum une motion spécifiant que « l'installation en Palestine d'une communauté juive animée d'un puissant esprit créateur favoriserait dans tout le Proche-Orient la cause de la civilisation et du progrès ». Le 20 avril 1948, une délégation du CRIF rencontre le président français Vincent Auriol pour obtenir le soutien de la France à la création d'un Etat juif. Une fois Israël créé et reconnu, le CRIF n'a cessé de soutenir l'existence du pays, surtout lors des différentes guerres israélo-arabes (guerre d'indépendance 1947-1948, 1956, guerre des six jours 1967, guerre du Kippour 1973, guerre du Liban, guerre du Golfe 1990-1991).

Dans le même temps, le CRIF a multiplié les initiatives pour promouvoir la paix au Proche-Orient. Le CRIF s'efforce d'instaurer un dialogue sérieux et suivi avec le monde arabe, et de contribuer au rapprochement entre les mondes juif et arabe. L'objectif est de multiplier les contacts avec le monde arabe, ses dirigeants, ses leaders d'opinion et au-delà, car le monde juif est mal connu de la société arabe et inversement. Sans vouloir se substituer aux dirigeants de l'Etat d'Israël, le CRIF désire faire connaître la sensibilité des Israéliens et des juifs de Diaspora mais aussi d'écouter les analyses des dirigeants arabes. Dans ce cadre, le CRIF a rencontré plusieurs dirigeants arabes au cours du temps.

- La mémoire de la Shoah : La Commission du Souvenir a rencontré une très large audience. Elle a collaboré à la création du Mémorial du camp de Drancy et prend en charge chaque année, en liaison avec les anciens déportés juifs de France, de nombreuses commémorations. Elle apporte son concours à la journée nationale d'hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites (rafle du Vel d'Hiv) et aux Justes.

La France a connu trois des principaux procès de crimes contre l'humanité : Klaus Barbie (1987), Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1997-1998). Le CRIF a pris position dans les jugements et les condamnations des accusés. Il a mis à la disposition des parties civiles et des avocats des moyens matériels.

Ces procès pour crimes contre l'humanité ont fait suite au procès de Cologne en 1978-1979 où ont été jugés et condamnés les principaux responsables allemands, jusque là impunis, qui avaient organisé la déportation des juifs de France. Parmi les principaux accusés, on peut citer Kurt Lischka, Herbert Hagen et Ernst Heinrichsohn. Le CRIF a appuyé les efforts des Fils et Filles de Déportés Juifs de France pour obtenir ce procès. Mettant un terme à une procédure initiée par Serge Klarsfeld depuis 1987, le CRIF s'est félicité en 2001 de la condamnation d'Alois Brunner par contumace, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assise de Paris (coupable de crimes contre l'humanité pour avoir organisé la déportation de 345 enfants juifs).

La Fondation de la mémoire de la Shoah est une instance voulue par les autorités publiques. Le CRIF a apporté tout son soutien à cette initiative et deux de ses dirigeants sont représentés dans les instances de la Fondation, dont le président du CRIF, Roger Cukierman. Créée le 28 février 2001 et présidée par Simone Veil, la Fondation a un double but : développer les recherches et diffuser les connaissances sur les persécutions antisémites. La Fondation a également un objectif social : soutenir les initiatives des associations de secours aux victimes des persécutions.

Sur le plan institutionnel, le CRIF rassemble et représente politiquement aujourd'hui soixante-trois institutions juives, allant du Consistoire au FSJU, soit un tiers des 600000 juifs de France qui sont engagés activement dans la vie communautaire.

222 Le Consistoire central des israélites de France (dit Consistoire de Paris)

Une fois l'Empire instauré, Napoléon a désiré rétablir la paix civile après les secousses révolutionnaires, de définir les rapports entre l'Etat et les différents cultes, dont le culte juif. En 1806, il décrète la convocation d'un Parlement juif constitué d'une centaine de notables, désignés par les préfets. Cette assemblée a du remplir un questionnaire relatif aux juifs, à leur adhésion à l'Empire et à leurs attentes. A l'issue de cela Napoléon a convoqué un grand concile juif, le « Grand Sanhédrin » en février 1807. Composé de 71 membres, pour deux tiers de rabbins, le Sanhédrin ratifie un texte qui soumet les devoirs religieux des juifs aux lois politiques de l'Empire. Le 11 décembre 1808, deux décrets instituent un règlement consistorial des communautés. Chaque département ou groupe de départements habité par 2000 juifs dispose d'un

consistoire local. A Paris siège le Consistoire central. Les rabbins qui composent ces consistoires sont élus par les notables juifs et doivent faire appliquer les lois du judaïsme dans l'esprit du Sanhédrin de 1807. Ainsi la religion des « israélites », comme on commence à appeler les juifs (et ce jusqu'à la deuxième guerre mondiale), se trouve encadrée, tout comme le catholicisme l'a été par le Concordat de 1801. Après la conquête de l'Algérie le culte hébraïque est organisé à l'imitation du système français (création en 1845 d'un Consistoire algérien siégeant à Alger et de deux consistoires régionaux à Oran et Constantine). Enfin, sous le Second Empire, les trois consistoires d'Algérie sont placés sous la surveillance du Consistoire de Paris. L'unité religieuse des communautés juives de part et d'autre de la Méditerranée est réalisée.

Le Consistoire a encore aujourd'hui pour tâche d'organiser le culte pour une communauté supérieure au demi million d'individus, la période d'après la deuxième guerre mondiale ayant vu le judaïsme français connaître un essor numérique sans précédent. Depuis sa création, il développe tous les services garantissant les intérêts de la vie juive : des lieux de culte à l'instruction religieuse, de la célébration des mariages à l'abattage rituel.

Le Conseil consistorial est composé de 26 administrateurs élus. Il a pour charge de définir les grandes lignes de l'institution. C'est le Conseil qui est appelé à prendre toute décision importante engageant l'institution. Le Grand Rabbin de Paris est membre de droit du Conseil consistorial. Le Conseil désigne un bureau qui gère tous les dossiers réglant la vie du judaïsme en France.

Le corps rabbinique est l'élément moteur du judaïsme. L'ensemble des rabbins de France est placé sous l'autorité du Grand Rabbin de Paris. Le rabbin a pour première vocation d'enseigner, de faire partager son savoir et de transmettre les valeurs du judaïsme. Au XIII^e siècle, est né le rabbinat officiel et salarié. Le rabbin se consacre et se dévoue exclusivement à ses frères, à la communauté qui, en retour, lui assure un statut, une indemnité, lui permettant de vivre. L'évolution de la société, la transformation du paysage sociologique et économique du monde environnant ont élargi le domaine d'activités du rabbin. Le rabbin est avant tout le chef spirituel de sa Communauté, celui à qui le fidèle doit pouvoir s'adresser en toutes circonstances pour demander un conseil, soumettre un problème, poser une question religieuse demandant une réponse conforme à la loi juive. Dans les synagogues consistoriales,

le rabbin conduit généralement les offices religieux, ou est représenté par le ministre officiant ou le chantre.

À côté de ces fonctions proprement religieuses, ce sont également des rabbins qui dirigent les services religieux du Consistoire de Paris (éducatifs, statut personnel, conversions, etc.).

Les communautés sont à la fois l'une des composantes essentielles du Consistoire de Paris et l'un des moyens les plus importants de diffuser son action culturelle auprès de la population juive de région parisienne. La gestion financière de la communauté peut être assurée par le Consistoire de Paris ou non (communautés « adhérentes » ou « associées »). Au total, le Consistoire de Paris regroupe près de 100 communautés, dont certaines disposent de plusieurs synagogues et oratoires. A côté des aspects proprement culturels, les communautés proposent à leurs adhérents toute une palette d'activités : culturelles, éducatives, de loisirs, sportives, etc., et s'adressent à tous les publics. Elles peuvent disposer de structures appropriées, telles que centre communautaire, club sportif, mouvement de jeunesse, centre aéré, club du 3ème âge, etc. L'action sociale constitue un des volets majeurs de la vie des communautés, sans suppléer à l'action plus générale du Fonds social juif unifié.

223 Le fonds social juif unifié (FSJU)

La mission du FSJU est l'action sociale en faveur de la communauté juive de France. Le concept d'un Fonds Social Juif Unifié est inspiré des fédérations américaines, et sa création remonte à l'immédiat après guerre. L'appui financier initial provient d'ailleurs de la communauté américaine. Le FSJU est créé comme un regroupement d'associations, comme un organe de collecte et comme un pôle d'impulsion et de planification. Le fonds social juif unifié a accompagné et soutenu des milliers de personnes en plus de 50 ans : les rescapés de la Shoah et leur famille, les réfugiés, les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes immigrées à la recherche d'un nouveau cadre de vie.

A la création du fonds, la communauté juive est une communauté de survivants et il s'agit d'aider en priorité les orphelins et les réfugiés. Sont concernés aussi les adultes, les familles dispersées et disloquées et les premiers réfugiés qui affluent d'Europe de l'est, de Hongrie et d'Egypte après la crise de Suez.

De même, dès sa création, le fonds ne peut se concevoir sans une solidarité avec le nouvel État d'Israël. Il y a d'ailleurs, dès 1950, une tentative de collecte de fonds commune au FSJU et à l'Agence Juive.

L'action du FSJU est pendant toute la décennie 60 dominée par la question de l'accueil des nouvelles populations (surtout d'Afrique du nord). Dès 1961, après la crise de Bizerte, est créé le Bureau d'information et d'orientation, qui organise et coordonne l'accueil des populations déplacées. L'effort d'intégration communautaire conduit par le FSJU est sans doute pour beaucoup dans le fait que la communauté juive française ne connaît pas de fracture entre séfarades et ashkénazes. Les besoins d'aide sociale ont été à l'enjeu du défi posé à la communauté juive qui, en quelques années, triple sa population avec l'arrivée des juifs de Tunisie, d'Algérie et du Maroc. Le judaïsme français change en profondeur, et fait de la communauté juive française un cas unique parmi les communautés de la diaspora. A cette profonde transformation au plan de la démographie et de la sociologie du judaïsme français s'ajoute un choc psychologique et identitaire qui touche tous les juifs de France : la guerre des six jours en 1967. Pour la première fois, les juifs sortent dans la rue en tant que juifs pour exprimer collectivement leur solidarité avec Israël.

L'identité juive des années 70 s'exprime surtout dans la relation avec Israël. Une étape nouvelle et importante est franchie dans le développement des liens avec Israël par la signature en 1976, au delà de la collecte unifiée, d'un accord de coopération avec l'Agence Juive dans les domaines de l'enseignement de l'hébreu, de l'information sur Israël, et même de l'alyah (l'émigration vers Israël). Les centres communautaires du réseau du FSJU deviennent des bases locales pour l'application de ce plan sur le terrain.

Dès le début des années 80, les difficultés sociales reprennent toute leur acuité. Cinq facteurs provoquent un « changement d'atmosphère ». Tout d'abord, la France s'enfonce dans une récession durable qui se traduit par une aggravation du chômage et un retour de la précarité et de la pauvreté. Les difficultés économiques touchent d'abord les populations les plus fragiles comme celle des immigrés récents. Le deuxième facteur est la montée de l'extrême droite et de ses effets dans la classe politique. Le troisième facteur est la résurgence de la question scolaire en France et la mise en question du statut de l'école privée religieuse. Le quatrième facteur, endogène à la communauté, est celui du mouvement de Techouva (littéralement, de « recherche des racines »), qui dans bien des cas, y compris au niveau d'institutions

importantes de la communauté conduit à une crispation identitaire et a suscité des clivages jusque là inconnus ou très marginaux. Dernier facteur, endogène lui aussi, est qu'à partir de 1982 avec la guerre du Liban, et le développement de l'Intifada, l'image d'Israël se détériore, y compris parmi les juifs, et le caractère de référence identitaire presque unique qu'est Israël tend à s'affaiblir. Avec le recul, les années 80 semblent avoir été dominées par une problématique qu'on pourrait définir comme une tension, certes localisée dans une partie très minoritaire de la communauté, mais néanmoins réelle entre identité et citoyenneté ou entre Techouva et citoyenneté dans la République française. Le FSJU soutient la position selon laquelle le renouveau identitaire du judaïsme français doit nécessairement être conduit en harmonie avec une intégration de la communauté dans la cité réalisée sans complexe mais aussi sans ostentation. Cette tension reste sensible dans les années 90, où le spectre du communautarisme effraye la classe politique et médiatique française en raison surtout des problèmes liés à l'intégration des immigrés et de la montée de l'intégrisme islamique. Cette situation affecte parfois la perception que les pouvoirs publics peuvent avoir des organisations communautaires juives.

Aujourd'hui, le FSJU et les associations sociales qu'il fédère interviennent en faveur des personnes vulnérables, luttent contre l'exclusion et se réfèrent aux valeurs de la tradition juive. La solidarité envers les plus faibles, les services mis en place pour soulager et orienter les plus démunis, les programmes de réinsertion sociale et économique des exclus, constituent un des deux axes majeurs de l'action du FSJU.

Le FSJU est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Il représente les associations juives dans les domaines du social, de la culture, de l'enseignement et de la jeunesse. Les ressources financières proviennent, pour l'essentiel, des donateurs de l'Appel Unifié Juif de France, organisme de collecte de dons du FSJU.

Le Fonds Social Juif Unifié fédère des associations de toutes les tendances, de toutes les origines, de toutes les sensibilités de la communauté. Religieux et laïcs, Ashkénazes et Séfarades, libéraux et conservateurs, travaillent ensemble au sein des instances bénévoles du FSJU, par de-là les clivages et les différences culturelles ou culturelles. Maintenir et préserver l'unité de la communauté juive de France est une mission prioritaire pour le FSJU.

Le renforcement de l'identité juive est une mission essentielle. Le FSJU est particulièrement attentif à la qualité de l'enseignement dans les écoles et à l'action éducative des mouvements de jeunesse et des organisations étudiantes. Le FSJU joue un rôle moteur dans le développement des centres communautaires. Il encourage l'expression et la diffusion de la culture juive au sein de la cité. Les programmes associatifs favorisant le sentiment identitaire juif sont encouragés

Enfin le resserrement des liens avec Israël est un autre axe d'effort essentiel. Dans cet esprit, le principal organisme de collecte de la communauté juive, l'Appel Unifié Juif de France, a été créé par le FSJU, en partenariat avec le Keren Hayesod israélien afin de financer, promouvoir et faciliter des actions humanitaires et sociales

Mais les problèmes sociaux nouveaux ne concernent pas la seule communauté juive et il faut davantage insérer l'action du FSJU dans le dispositif social national. La communauté juive, à travers le FSJU, est partenaire de plusieurs grandes fédérations catholique, protestante et laïque ainsi que de la Fondation de France pour créer en 1988 une institution d'envergure nationale, la Fondation France Active, destinée à participer à la lutte contre le chômage. Le FSJU est officiellement reconnu dans son rôle de tête de réseau, par le ministère des affaires sociales qui lui attribue directement une subvention annuelle dans le cadre du Plan "Pauvreté - Précarité". Le FSJU s'engage en contrepartie, avec les associations sociales adhérentes, à participer à la réalisation de la politique sociale menée par les pouvoirs publics

23 LE SIONISME ET L'ATTACHEMENT À ISRAËL

Les trois instances représentatives des juifs de France évoquées plus haut ont intégré dès après la deuxième guerre mondiale et la création de l'Etat d'Israël en mai 1948, un volet de soutien à Israël. Ce fait n'est pas anecdotique et témoigne du souci récurrent de la communauté juive française d'apporter autant que faire se peut sa contribution à l'édification et au maintien d'un Etat juif en Terre Sainte. Les juifs européens ont une notion physique de leur survie, due à l'expérience de la Shoah, et du coup, de la survie d'Israël, leur ultime garant politique, leur refuge éventuel, là où nombre d'entre eux ont des parents. Ils sont donc portés à soutenir spontanément le gouvernement israélien.

Pourtant historiquement les juifs de France ont été peu sensibles aux appels sionistes avant la Shoah. Le mouvement sioniste est néanmoins intimement lié à la

France à son origine car il est né pendant l'affaire Dreyfus. Résidant à Paris depuis 1891 comme correspondant de la *Neue Freie Presse*, Theodor Herzl, citoyen austro-hongrois qui avait assisté à la montée en puissance de l'antisémitisme à Vienne, avait perdu ses illusions sur la patrie des Lumières en constatant que même dans la France républicaine les juifs n'étaient pas à l'abri des persécutions. À son avis, si l'assimilation avait échoué, un nouvel Exode s'imposait. Le sionisme se donnait ainsi pour but que les juifs aient leur propre Etat. Le premier congrès sioniste se réunit à Bâle en 1897. Mais la suite de l'affaire Dreyfus, à savoir la mobilisation des dreyfusards pour dénoncer cette injustice et la réhabilitation finale du capitaine Dreyfus, apporta une note plus optimiste en montrant que la France républicaine s'opposait à l'antisémitisme. De ce fait, la communauté juive française, bien intégrée à la société, fut peu touchée par le mouvement d'émigration vers le Foyer national juif en Palestine. Pour les juifs français, le sionisme était un mouvement de marginaux, d'autant plus qu'il était porté par des juifs étrangers originaires d'Europe orientale. Les juifs français avaient une patrie et l'issue heureuse de l'affaire Dreyfus les confortait dans leur choix. Après 1906, le mouvement sioniste connaissait un déclin patent en France. Il fallut le traumatisme de la Shoah et des menaces que faisait peser sur le jeune Etat d'Israël la coalition des pays arabes pour que la communauté intègre la défense du jeune Etat juif dans ses priorités.

Si le soutien des juifs de France au maintien de l'existence d'Israël ne se dément pas, l'alyah, l'émigration vers Israël, n'a jamais représenté des chiffres importants. Si le nombre de candidats a été longtemps stable à environ 1000 départs par an, ces dernières années ont vu une accélération du chiffre des départs depuis 2002, sans guère dépasser beaucoup les 2000. Le chiffre de 2002 est le plus élevé depuis 1972 avec 2566 départs. Et il n'existe pas de données sur le mouvement inverse, à savoir le retour vers la France des émigrants, après un temps en Israël. Si on considère que jusqu'à 70000 Français sont partis s'installer en Israël depuis 1948, certaines estimations font état du retour de la moitié d'entre eux. Mais comme le dit l'ancien ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi, le sionisme actuel ne prône plus nécessairement le regroupement massif des juifs en Israël, mais aussi de nouvelles acceptions comme par exemple le maintien d'un lien particulier à Israël des juifs de la diaspora ou de la reconnaissance de la centralité d'Israël dans l'expérience juive contemporaine.

TROISIÈME PARTIE : LA NOUVELLE JUDÉOPHOBIE DES ANNÉES 2000

Si après la deuxième guerre mondiale, on pouvait croire l'antisémitisme complètement disqualifié en France comme ailleurs en Europe, l'apaisement des tensions entre les juifs et la société n'aura pas résisté à la nouvelle vague de judéophobie qui a coïncidé avec le déclenchement de la deuxième Intifada, dite « Intifada d'Al Aqsa ». Les tensions entre communautés, surtout celles entre Français juifs et Français d'origine musulmane font craindre un repli communautaire qui ferait voler en éclats le modèle de société à la française, traditionnellement éloigné du communautarisme à l'anglo-saxonne.

31 LES SPÉCIFICITÉS DE LA NOUVELLE VAGUE D'ANTISÉMITISME

L'antisémitisme, qui est loin d'avoir disparu depuis la deuxième guerre mondiale, mais était relégué à l'extrême droite de l'échiquier politique pendant 50 ans, est en augmentation constante depuis 2000 comme le montre les statistiques. Avec la deuxième Intifada, le nombre d'actes antisémites en 2000 est monté à 146 sur les 216 actes racistes recensés. Sur la période de septembre 2000 à janvier 2002, on en a compté 405. En 2003, il a été constaté une légère baisse. Mais le nombre de violences ou de menaces racistes ou antisémites a atteint en 2004 un niveau jamais égalé : avec 1565 menaces ou violences enregistrées en 2004, contre 833 en 2003 (chiffres du ministère de l'Intérieur), les actes racistes et antisémites ont quasiment doublé d'une année sur l'autre. Parmi ces actes, ceux à caractère antisémite en représentent 970 contre 601 en 2003. Et ces actes sont également de plus en plus violents. Il y a eu l'an dernier 36 blessés, victimes de l'antisémitisme, contre 22 en 2003.

L'antisémitisme actuel se manifeste de différentes manières, par des agressions physiques contre des juifs, leurs communautés, leurs organisations ou leurs biens ; des agressions verbales, des discours de haine. Mais peut être aussi considéré comme de l'antisémitisme larvé l'indifférence politique, médiatique ou sociétale vis-à-vis des actes antisémites. Pour certains analystes encore, la critique récurrente d'Israël peut également constituer une présomption d'antisémitisme. Ce dernier point est très

discuté à travers toute l'Europe. Le débat sur la politique israélienne est tellement vif que le risque de dérapage est permanent de céder à des stéréotypes antisémites.

Les six premiers mois de l'année 2004 indiquent des chiffres relativement plus élevés que les mois suivants. Ces chiffres révèlent peut-être que des actes antisémites ont été commis en réponse à différents événements survenus au Proche Orient : l'élimination à quelques semaines d'intervalle par Israël des chefs terroristes du Hamas, Ahmed Yassine (23 mars 2004) et Abdel Aziz al-Rantissi (19 avril 2004), ou encore l'opération contre les tunnels de contrebande d'armes de Rafah (mai 2004). Pourtant, cette analyse ne paraît pas aussi probante qu'elle ne l'était pour les années précédentes car les courbes sont moins corrélées. Déjà les deux derniers mois de l'année 2003 indiquaient une nouvelle hausse sans lien avec des événements proche orientaux majeurs. De même, le nombre et la nature des incidents qui se sont produits en 2004 et le rythme de leur survenance semblent être apparemment moins liés à des causes exogènes. Ils laissent plutôt à penser que ces manifestations d'antisémitisme s'inscrivent à présent dans un enracinement structurel et ne puisent plus dans des causes d'actualité politique ou militaire. Le conflit israélo-palestinien, puisque c'est essentiellement de lui dont il s'agit, n'aurait alors servi que de détonateur à une situation de tension larvée, préexistante qui ne demandait qu'à exploser. Ce constat n'est pas limité aux cités et aux quartiers difficiles, à l'origine principaux lieux d'expression des violences antisémites parmi d'autres violences quotidiennes. Ce climat a essaimé vers d'autres lieux.

L'année 2004 a aussi eu pour particularité un nombre impressionnant de dégradations de monuments aux morts et de profanations de cimetières, particulièrement en Alsace. Dans cette région, la plupart de ces actes sont signés par des groupuscules d'extrême droite et néo-nazis. Des mineurs influencés les imitent, de façon isolée ou en rejoignant leurs rangs. Les auteurs des profanations appartiennent parfois aussi à des sectes sataniques qui s'en prennent aux cimetières et aux sépultures des trois religions.

L'esprit ambiant s'est d'ailleurs tant et si bien pénétré de cette actualité qu'une affaire principalement a défrayé la chronique en juillet 2004, celle de l'agression du RER D, qui s'est révélé l'œuvre d'une mythomane désirant se poser en victime d'un acte antisémitique. Un cas d'incendie dans un centre communautaire s'est également révélé être le fait d'une personne déséquilibrée qui a cru pouvoir ainsi régler des

comptes personnels. Ces deux affaires ont révélé le degré d'imprégnation des actes antisémites et de leur décorum dans la pensée collective. L'acte antisémite est d'emblée un fait dont la réalité est acquise car il est devenu habituel dans le panorama quotidien. Paradoxalement, il mobilise peu l'opinion publique qui laisse le sentiment qu'elle se sent peu concernée. L'intolérance et le rejet qui s'expriment envers les uns et les autres, ont pour effet de renvoyer les communautés dos à dos. Les juifs sont parfois accusés de stigmatiser leurs agresseurs et de contribuer au racisme ambiant. Toujours est-il que ces «fausses affaires» d'antisémitisme ont eu pour effet néfaste de semer le doute sur la réalité même des actes antisémites et ont donné de façon inacceptable à certains commentateurs l'occasion de remettre en question la nature antisémite d'autres affaires.

En 2003 et 2004, c'est le comique Dieudonné, qui a multiplié lors d'épisodes fort médiatisés des attaques contre les «sionistes», leurs lobbies, leurs suppôts communautaristes en France, allant jusqu'à prêter à certains d'entre eux des complicités actives dans la traite esclavagiste. Cette tendance délirante rallie des intellectuels et écrivains qui rejoignent les courants antisémites les plus classiques fonctionnant sur l'accusation de complot et de monopole des juifs et voulant que ces derniers soient eux-mêmes les responsables de leurs persécutions répétées. Ces théories s'expriment le plus souvent sous l'habit d'un anti-sionisme qui, même radical, est supposé mettre à l'abri de toute critique d'antisémitisme leurs auteurs. La concomitance de telles expressions est augmentée de l'accès à des chaînes de télévision étrangères ouvertement antisémites et de l'inépuisable source des sites Internet et des forums de discussion. Ce constat d'une émulation entre les uns et les autres indique combien la parole s'est libérée et comme elle se nourrit sans hésitation d'un antisémitisme ancien sans cesse réactualisé par de nouveaux courants et vecteurs prêcheurs de haine. Ce constat inquiète d'autant plus que toutes les assurances ont été réitérées par les pouvoirs publics sur leur intransigeance parfaite devant les actes antisémites et racistes. Il n'y a aucun doute d'une telle volonté et de nombreux gages en ont été donnés. Mais l'exercice a semblé rencontrer ses limites en 2004. La volonté exprimée sur le territoire national ne suffit plus, à l'heure d'une communication planétaire et instantanée, à contenir l'antisémitisme hors de nos frontières. La politique de lutte contre l'antisémitisme et le racisme doit être cohérente et les atermoiements qui ont entouré l'autorisation, puis la non-autorisation

d'émission de la chaîne télévisée du Hezbollah, Al Manar, qui fait l'apologie de la guerre violente, du terrorisme et de l'antisémitisme, ont suscité une certaine incompréhension.

Si tous les pays européens sont atteints par cette nouvelle judéophobie à des degrés divers, la France a été particulièrement touchée par ce phénomène en concentrant sur son sol à la fois la plus grosse communauté juive d'Europe et la plus nombreuse communauté musulmane. La vague d'antisémitisme qui déferle en France depuis 2000 provient désormais majoritairement de certains groupes issus de l'immigration, même si l'antisémitisme traditionnel de l'extrême droite n'a pas pour autant disparu et constitue toujours une part non négligeable des actes anti-sémites. Les auteurs d'actes antisémites de ces dernières années, lorsqu'ils sont connus, viennent rarement de l'extrême droite, et sont majoritairement de jeunes maghrébins ne se réclamant d'aucune organisation. Le portrait type dressé par la police est celui d'un jeune sans idéologie, motivé par une hostilité diffuse à Israël, hostilité exacerbée par les images des médias sur le conflit au Proche-orient. Le conflit vu à la télévision reproduit d'ailleurs le schéma d'exclusion et d'échec dont eux-mêmes se sentent victimes en France.

Une autre caractéristique de la nouvelle judéophobie est son lien avec certains mouvements d'extrême gauche et alter-mondialiste. Dans leur zèle pro-palestinien et leur critique de la mondialisation capitaliste, certains groupes ont employé des stéréotypes antisémites dans leur critique d'Israël, semant la confusion dans les esprits avec l'antisémitisme. De même, la confusion existe aussi entre anti-américanisme et anti-sionisme. Israël est dépeint comme une puissance capitaliste et impérialiste. Le « lobby sioniste » et les Etats-Unis sont désignés comme les fauteurs de guerre au Moyen-Orient. À ce titre, il ne faut pas oublier que, tout au long du XIXe siècle, un antisémitisme révolutionnaire dénonçait les « féodalités financières », nourrissant le mythe Rothschild, incarnation supposée de la « fortune anonyme et vagabonde ». « Les Juifs, rois de l'époque » était le titre du livre publié en 1845 par un disciple de Charles Fourier, Alphonse Toussenel. C'était l'affirmation qu'il existait réellement une direction juive secrète de l'économie financiarisée de la planète, responsable de tous les malheurs du monde - on n'est pas loin de la thématique du complot cher aux alter-mondialistes, qui dénoncent le pouvoir caché des « nouveaux maîtres du monde ». L'autre source, à gauche, de la haine actuelle des Juifs, semble

être les résidus de la propagande soviétique. Une masse de livres, de brochures et de tracts publiés entre 1948 et 1985 par les services officiels de propagande soviétiques dénonçait «le poison du sionisme», «les tentacules de la pieuvre» (sioniste), «le sionisme et le nazisme frères jumeaux», «le fascisme sous l'étoile de David», «le sionisme, instrument de la réaction impérialiste», le «complot américano-sioniste». On retrouve parfois ces images dans certains tracts de gauche ou « de gauche de la gauche ».

Quoi qu'il en soit, la convergence des discours anticolonialistes et antimondialistes de l'extrême gauche, de l'antisémitisme classique de l'extrême droite ainsi que des propagandes islamistes radicales ont abouti à la nouvelle judéophobie que l'on constate actuellement en Europe et particulièrement en France.

L'action des médias n'a certainement pas été neutre. La violence incessante au Proche-orient depuis 2000 a entraîné une surreprésentation des reportages venus de la zone. Israël souffre du désavantage d'être la puissance occupante dans la zone et d'être militairement le plus fort. Les Palestiniens bénéficient au contraire du discours victimaire dont est friand le monde actuel.

Le fait que la majorité des actes antisémites en France soit commis par des jeunes d'origine nord-africaine agissant hors de structures organisées a mené les observateurs à la conclusion que l'antisémitisme d'extrême droite a cédé le pas à un antisémitisme né de la détresse sociale et du phénomène de banlieue. Le philosophe Pierre-André Taguieff parle dans *La nouvelle judéophobie planétaire* d'une vision simpliste où tous les problèmes du monde seraient dus à l'existence d'Israël. Cette nouvelle judéophobie, syncrétisme de la propagande islamiste (qui reprend souvent des propos issus de l'antisémitisme classique européen) et du discours tiers-mondiste et antimondialiste de l'extrême gauche, accuse les juifs d'être eux-mêmes racistes. Le risque est donc de voir la lutte contre le racisme et contre l'antisémitisme être dissocié l'un de l'autre. L'antisémitisme de banlieue a brisé de fait la stratégie de front uni contre tous les racismes, en révélant que les victimes du racisme, les arabes musulmans, pouvaient être antisémites.

Le plus inquiétant dans cette sorte de perte des valeurs que témoigne la judéophobie actuelle est l'aveuglement grandissant des intellectuels sur une question qui les avait pourtant constitué comme groupe, au temps de l'affaire Dreyfus. Il y a pour cela deux raisons. La première c'est que même pour une conscience éclairée, reconnaître

qu'il puisse y avoir de l'antisémitisme, quelques décennies après la Shoah attaque l'essence même du pacte social, tant on sait les potentialités meurtrières que recèle ce mal. La gravité du fléau même dissuade le diagnostic. La deuxième raison tient à un esprit du temps. On parle de plus en plus, à propos de l'antisémitisme ou de la Shoah, de refoulement ou de tabou qu'il conviendrait, dans une poussée libertaire dévoyée, de briser à toute force. Comme si la vigilance par rapport à l'expression des sentiments antisémites ne procédait pas d'une avancée bénéfique de la culture démocratique, mais au contraire d'un processus de répression parti de la « pensée unique ». Comme si c'étaient les juifs qui imposaient à une population opprimée une pensée unique et non la simple éducation morale ou civique. Il a comme une nouvelle irresponsabilité des intellectuels qui a contribué à la trop longue période de silence sur les incidents antijuifs à partir de l'automne 2000. Cela explique aussi l'affaire du récent boycott prôné par certaines universités françaises. Quand l'université Paris-VI et celle de Grenoble décident de boycotter des scientifiques israéliens, qui sont majoritairement opposés à la politique du Premier ministre israélien actuel, c'est en réalité une action menée contre le peuple israélien, et non contre une politique contingente.

La question de l'antisémitisme est une question centrale, pas seulement pour les juifs qui peuvent lui donner une réponse individuelle, mais pour la France. La réponse que la République, par l'action des autorités de l'Etat, lui donne est extrêmement honorable tant en terme de réelle et profonde attention qu'en terme de mise en œuvre. Paradoxalement, le chemin accompli ces dernières années, qui s'était engagé sur un sentiment de désaccord de fond entre les responsables communautaires juifs et les pouvoirs publics sur la montée de l'antisémitisme, aura révélé autant de difficultés que de progrès. Les pouvoirs publics ont fait preuve de détermination depuis 2002. La répression est indispensable mais elle doit être accompagnée d'actions conjointes auxquelles doit être associé l'ensemble des acteurs de la société civile et notamment les élus locaux et, au premier rang desquels, les maires. La violence antisémite et raciste qui s'exprime dans les rues, les écoles, les transports en commun, les lieux de travail doit aussi trouver en amont une prévention par l'éducation et la lutte contre les discriminations. C'est l'ensemble de la société française, dans un esprit de fidélité aux valeurs républicaines qui doit s'engager dans cette lutte en toute occasion.

32 LE REPLI COMMUNAUTAIRE, UN DÉFI POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

La loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux ostensibles au sein des établissements scolaires est venue conclure le vif débat autour du voile islamique à l'école. Ce débat a mis sur le devant de la scène la question de la communautarisation de la société française. Grâce à cette loi a été réaffirmé la forte tradition laïque et citoyenne de l'Etat, pensée avant tout comme une protection pour les cultes minoritaires. Et que préserver l'école publique des signes politiques ou religieux visibles, c'est défendre le modèle français d'intégration. Dans ce cadre, le voile est à la fois un signe religieux et politique et donc rejeté à ce double titre. De la même manière, le signe religieux que constitue la kippa ne doit pas être accepté dans l'école publique.

La montée des actes et des menaces antisémites depuis 2000 s'accompagne parallèlement d'une augmentation et d'une banalisation du racisme et de l'intolérance dans la société française, phénomènes accompagnés de la montée du communautarisme. Il est urgent de stopper la machine infernale de l'affrontement des mémoires et des victimes. Avec la nouvelle judéophobie, on serait ainsi passé d'un phénomène conjoncturel à un phénomène structurel. Il est essentiel de lutter contre la montée des communautarismes car le risque est de confondre l'antiracisme avec le corporatisme racial. Pour cela il faut tenter de clarifier le concept. Le communautarisme est souvent un faux concept, voire un terme polémique. Le communautarisme est une identification à un regroupement communautaire poussé à l'excès, cherchant ainsi la rupture d'avec le reste de la société. Il convient, dès lors, de distinguer le terme « communautaire » du « communautarisme ». L'éradication des communautés n'est pas nécessaire pour maintenir le pacte républicain.

Le thème de la discrimination positive est souvent associé au débat sur le communautarisme. Là encore, le débat entre tenants et opposants est vif, souvent au nom de valeurs républicaines : l'égalité des chances contre la promotion des minorités. Les quotas ethniques choquent l'idéal républicain, tout comme le fait l'exclusion d'une communauté. La solution américaine aux problèmes d'intégration est l'« affirmative action », c'est-à-dire le choix de privilégier à compétence égale ceux qui s'estiment lésés en raison de leur sexe, de leur couleur de peau ou de leur

patronyme. De même que l'on a fait une loi pour la parité, on peut imaginer faire une loi pour imposer la discrimination positive.

Concernant les valeurs de la République, il est clair que l'antiracisme ne justifie aucunement l'acceptation que n'importe quelle pratique culturelle devrait être admise. Il en va ainsi de l'excision, de la polygamie, du port ostensible de signes religieux à l'école, etc. La République, c'est un ensemble de valeurs qui doivent être défendues pour tout le monde. Car le communautarisme dans la population française d'origine musulmane est malheureusement souvent le paravent pour une islamisation des esprits. Ainsi l'appel «Nous sommes les indigènes de la République», lancé par des fractions islamistes soutenues par l'extrême gauche témoigne d'une dérive insidieuse, visant à une construction identitaire opposée à la République. Face aux tenants des intolérances d'un nouveau genre, il convient de prendre conscience du mal et d'envisager des contre-offensives. Car il y a un risque de voir se créer des communautés closes, exclusives et guerrières. Nous sommes confrontés à des stratèges cyniques qui n'hésitent pas à détourner les mots et les concepts de leur sens originel pour parvenir à leurs fins. La nouvelle intolérance s'habille du lexique différentialiste, relativiste ou pluraliste. L'intolérance a appris à parler la nouvelle langue de la tolérance, et se montre d'autant plus efficace qu'elle n'est pas perçue comme telle. C'est pourquoi le combat est inégal. Il est devenu difficile de lutter sur le seul plan de l'argumentation rationnelle contre des adversaires travestis, de mauvaise foi, utilisant le mensonge et la dénégation comme des armes ordinaires. De même que l'hypertolérance détruit la tolérance, l'hyperpluralisme détruit le pluralisme. L'utopie multiculturaliste, dès lors qu'elle se réaliserait, détruirait les fondements des libertés individuelles, rendrait impossible le sens civique et transformerait l'espace public en champ d'affrontements, alimentant un imaginaire de guerre civile. Il faut défendre, tout en le repensant, le modèle républicain irremplaçable de la nation civique, celui d'une communauté de citoyens égaux, impliquant l'idéal d'une démocratie participative, et le principe de laïcité garantissant l'exercice de l'esprit de libre examen. Il faut opter pour l'humanisme qui libère contre le communautarisme qui enferme.

Mais force est de reconnaître que le problème du communautarisme existe en raison de l'échec de l'intégration d'une partie des communautés musulmanes. La politique d'intégration qui a si bien réussi pour d'autres communautés est en panne. Les

crispations entre communautés juives et musulmanes proviennent en partie du fait que l'une, la juive, a vu son histoire française reconnue et légitimée. Les récentes commémorations et autres cérémonies officielles portant sur la deuxième guerre mondiale ont en quelque sorte, et à juste titre, entériné l'identité juive française, dont la blessure de l'Holocauste restera toujours vive. Mais un travail reste à faire selon certains analystes sur le passif colonial français. Le vrai espoir d'éviter la communautarisation de la société réside dans l'égalité des chances et des droits qui formerait un sentiment d'intégration dans cette tranche sociale issue de l'immigration maghrébine qui a soif de reconnaissance depuis si longtemps.

L'organisation du culte islamique en France vise également à éviter que la parole religieuse soit détournée par des groupuscules incontrôlables et irresponsables. Il est nécessaire d'avoir une organisation unique qui représente le culte musulman, ne serait-ce que pour avoir des interlocuteurs avec lesquels les autorités puissent dialoguer. Quand il se passe un événement grave comme celui du 11 septembre 2001, il est important que des voix autorisées délivrent une parole apaisante. Quand des gens sont responsables devant les pouvoirs publics et l'ensemble de leur communauté, leur discours devient plus modéré. Le financement public de la construction des mosquées, qui implique de réformer la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, permettrait aussi que les mosquées et les imams ne dépendent plus de pays étrangers, dont certains sont des asiles du terrorisme.

CONCLUSION

L'histoire des relations entre la France et les juifs peut se lire de bien des manières. Sur le plan sociologique il est incontestable que la communauté juive de France est remarquablement bien intégrée, tout en ayant gardé ses spécificités communautaires. La croissance numérique et l'intégration de cette communauté depuis la Révolution sont sans équivalent en Europe. Elle dispose de structures communautaires efficaces et écoutées des pouvoirs publics.

Pourtant il est également certain que la vie des juifs en France n'a pas toujours été facile dans les deux siècles écoulés. L'antisémitisme est un fléau récurrent qui a évolué au fil du temps, mais n'est jamais disparu. Les deux grandes phases de fièvre sont premièrement la fin du XIXe siècle, qui vit symboliquement au terme de l'affaire judiciaire du capitaine Dreyfus la victoire des idées républicaines sur le nationalisme antisémite. La deuxième phase est le régime de Vichy qui mit en œuvre une politique antisémite qui rompait avec toutes les traditions républicaines introduites depuis l'émancipation de 1791 et qui collabora surtout avec l'œuvre génocidaire hitlérien de 1941 à 1944.

La nouvelle judéophobie depuis l'an 2000 est très problématique car elle peut remettre en cause à la fois l'intégration des juifs dans la société (avec le risque de repli communautaire ou d'émigration vers les Etats-Unis ou vers Israël, etc.) et la cohésion de l'ensemble de la société et du modèle d'intégration français. Une politique cohérente doit donc s'attaquer en priorité au déficit d'intégration des jeunes d'origine musulmane. Plus spécifiquement concernant les actes antisémites eux-mêmes, il convient de mettre en œuvre des réponses coordonnées au niveau national, voire au niveau européen. Il faut certes une action politique résolue, mais également une mobilisation de la société toute entière pour promouvoir le dialogue, la collaboration de la presse, de la télévision et d'Internet pour relayer des informations fiables et objectives. Concernant Internet et la propagande raciste qui exploite ses potentialités, il faut responsabiliser les fournisseurs d'accès sur les sites hébergés. Au niveau de l'école, il ne faut pas transiger avec les lois de la République, avec la laïcité, ni sur l'enseignement des programmes scolaires, dont celui de la Shoah. Le monde associatif doit également s'impliquer dans le dialogue interconfessionnel et interculturel et coopérer dans les campagnes de lutte contre tous les racismes. Enfin, il faut rompre l'alliance de circonstance que l'on constate entre d'une part les islamistes et d'autre part l'extrême gauche.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- AZEROUAL Yves & DERAÏ Yves, *Mitterrand, Israël et les juifs*, R. LAFFONT : Editions Bibliophane, 1990
- AMSTON Daniel, *De Gaulle et Israël*, Presses universitaires de France, Collection Politique d'aujourd'hui, 1991
- BARNAVI Elie, ROSENZWEIG Luc, *La France et Israël : une affaire passionnelle*, Perrin, 2002
- BECKER Jean-Jacques, WIEVIORKA Annette, *Les juifs de France*, Liana Lévy, 1998
- BRENNER Emmanuel (dir.), *Les territoires perdus de la République*, Mille et Une Nuits, 2002
- DALLOZ Jacques, *La création de l'Etat d'Israël, La documentation française*, 1993
- DRAÏ Raphaël, *Sous le signe de Sion. L'antisémitisme nouveau est arrivé*, Editions Michalon, 2002
- FATTORI Agnès, *Les relations diplomatiques entre la France et Israël depuis 1981, Mémoire de thèse : IEP Aix-Marseille 3*, 1994, 249 feuilles
- HERSHCO Tsilla, préfacé par Shimon Pérès, traduit de l'hébreu par Claire Darmon, *Entre Paris et Jérusalem : La France, le sionisme et la création de l'Etat d'Israël, 1945-1949*, H. Champion, 2003
- SCHILLO Frédérique, *La France et la création de l'Etat d'Israël : 18 février 1947 – 11 mai 1949*, Artcom', Collection histoire, 1997
- SIEFFERT Denis, *Israël-Palestine, une passion française : la France dans le miroir du conflit israélo-palestinien*, La découverte, Collection : Cahiers libres, 2004
- TAGUIEFF Pierre-André, *La république enlisée : pluralisme, communauté et citoyenneté*, Editions des Syrtes, janvier 2005, 352 pages
- TAGUIEFF Pierre-André, *La nouvelle judéophobie*, Fayard/Mille et une Nuit, 2002
- *Les enfants de la République : Y a-t-il un bon usage des communautés*, publié sous l'égide de l'Union des étudiants juifs de France, Editions de La Martinière, 228 pages
- WEILL Nicolas, *Une histoire personnelle de l'antisémitisme*, Editions Robert Laffont, 2003
- WEILL Nicolas, *La République et les antisémites*, Editions Grasset/Nouveau collège de philosophie, 2004, 142 pages

- WINOCK Michel, *La France et les juifs de 1789 à nos jours*, Editions du Seuil, 2004, 416 pages

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- BONIFACE Pascal, *Est-il interdit de critiquer Israël ?*, *Le Monde*, 31 Août 2001
- BONIFACE Pascal, *La politique française et Israël : réponse à Armand Laferrère*, *Commentaires (Julliard)*, Vol. 27 N° 106, été 2004, pages 425-431
- FEST Guillaume, *Israël, le conflit israélo-palestinien et la politique française : 1988-1993*, *Cahier d'histoire immédiate*, N° 18, Automne 2000, pages 41-62
- FINKIELKRAUT Alain, *Les juifs face à la religion de l'humanité*, *Le Débat* n°131, Sept/oct 2004
- LAFERRERE Armand, *Est-il permis de soutenir Israël ?*, *Commentaires (Julliard)*, Vol. 26 N° 104, 2003/2004, pages 933-944
- NORA Pierre, *Mémoire et identité juives dans la France contemporaine*, *Le Débat* n°131, Sept/oct 2004
- TERNISIEN Xavier, *Les élections israéliennes ne passionnent plus la communauté juive de France*, *Le Monde*, 14 Mai 1999
- THIBAUD Paul, *La question juive et la crise française*, *Le Débat* n°131, Sept/oct 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>I. L'émancipation et l'intégration de la communauté juive à la société</u>	2
<u>11. Le décret d'émancipation de 1791</u>	2
<u>12. Le décret Crémieux de 1870</u>	4
<u>13. Les étapes de l'intégration sociale des juifs en France</u>	6
<u>II. La conservation d'une spécificité communautaire</u>	9
<u>21. L'antisémitisme en France</u>	9
<u>22. Les instances représentatives des juifs de France</u>	11
221. Le CRIF	11
222. Le Consistoire central	14
223. Le Fonds social juif unifié	16
<u>23. Le sionisme et l'attachement à Israël</u>	19
<u>III. La nouvelle judéophobie des années 2000</u>	21
<u>31. Les spécificités de la nouvelle vague d'antisémitisme</u>	21
<u>32. Le repli communautaire, un défi pour la société française</u>	27
CONCLUSION	30